

Violence au travail

Quel soutien pouvez-vous avoir ?



Violence au travail

Qu'entend-on par violence ?

Les HUG se soucient d'offrir à leurs collaborateurs un cadre de travail sécurisé et de qualité.

Pour prendre en charge les conséquences d'un acte de violence, de nombreuses structures ont été mises en place pour que le collaborateur puisse bénéficier de tout le soutien nécessaire face à l'atteinte qui lui a été portée, qu'il s'agisse de :

- son intégrité physique
- son intégrité psychologique
- son intégrité sexuelle.

Directives institutionnelles

Cette plaquette a été réalisée en référence aux directives du Comité de direction, disponibles dans HUGO sur l'Intranet :

- Marche à suivre en cas d'infractions pénales à l'encontre des collaborateurs des HUG
- Gestion des événements indésirables graves et des incidents.

Quelles démarches entreprendre ?

Vous venez de vivre ou d'être témoin d'une situation de violence ?

Vous n'êtes pas seul ! Vous êtes soutenu en toute discrétion.


Démarches institutionnelles	Démarches personnelles	Où vous adresser ?
	Ne vous isolez pas. Parlez-en immédiatement à une personne ressource	
Relatez la situation à votre hiérarchie	Evaluez la nécessité de soins en urgence	▶ Contactez le service des urgences HUG ou le service de santé du personnel
Faites une déclaration d'incident ou d'événement indésirable grave	Faites une déclaration d'accident auprès de votre gestionnaire des salaires et assurances sociales	▶ Adressez-vous au service de la rémunération et des assurances sociales
	Vous avez besoin de soutien ?	▶ Référez-vous à la liste annexée
	Vous souhaitez déposer une plainte ?	▶ Faites appel au service juridique des HUG

Ressources à votre disposition

Numéros d'urgence

Sécurité	 177
Urgences vitales	 144
Si extrahospitalier, appeler la Police	 117

Soins et accompagnement

Service de santé du personnel	 022 372 60 50
Service des urgences adultes	 022 372 81 20
Unité d'accueil et d'urgences psychiatriques (UAUP)	 022 372 38 62
Service de psychiatrie de liaison et d'intervention de crise	 022 372 38 62
Unité interdisciplinaire de médecine et prévention de la violence (UIMPV)	 022 372 96 41
Soutien Psychologique aux Soignants Belle-Idee (SPS)	 079 553 63 77 ou (24/24h) :  022 305 43 33
Groupe de protection de la personnalité	 022 305 40 71
Service juridique	 022 372 60 25
Votre hiérarchie	
Votre responsable des ressources humaines	